PERMIS d’environnement
Menuiserie LAGNEAU
Avis d’environnement

Décision du 20/08/2026 du Fonctionnaire technique de ne pas imposer d’étude d’incidence.

Le Bourgmestre porte à la connaissance de la population que le Fonctionnaire technique a décidé, en date du 20/08/2026 de ne pas imposer d’étude d’incidence dans le cadre de la demande de permis d’environnement de classe 2 (catégorie C) introduite par la Menuiserie Lagneau c/o Monsieur Xavier LAGNEAU, pour le maintien en activité d'une menuiserie qui réalise tous type de travaux et qui comprend des machines, un compresseur, des aspirations de sciures à Paliseul, Framont, Rue de Géronday, 7/+, parcelle cadastrée 4e division, Sion A n°868B